Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240318-CC2024-028-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/04/2024
Notification : 03/04/2024

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 18 MARS 2024

DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET GRANDS PROJETS

Approbation et autorisation de signature de l'avenant n°5 à la convention de délégation de service public de transport conclue entre la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et la société Keolis Drouais

Rapporteur : Frédéric GIROUX
N°CC2024-028

Nombre de membres en exercice	**123**
Nombre de présents	**71**
Nombre de pouvoirs	**12**
Votants	**83**
Secrétaire de séance : Nathalie MILWARD	

L'an 2024, le 18 mars, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 12 mars, s'est réuni à Vernouillet sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
Mme Marie-Lise ALTUR (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; M. Jacques RIVIERE (AUNAY-SOUS-CRECY) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Jean-Luc BREANT (BROUE) ; M. Pierre SANIER (BU) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; Mme Anne-Marie MURE-RAVAUD (CHERISY) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) M. Sebastien LEROUX (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) ; M. Denis CHERON (MONTREUIL) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Chantal BREUX (NONANCOURT) ; M. Yannick PAINLEVE (ORMOY) ; Mme Martine MAILLARD (OUERRE) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Christophe BESNARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240318-CC2024-028-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/04/2024
Notification : 03/04/2024

(PRUDEMANCHE) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) M. Éric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

M. Olivier MARLEIX (ANET) ; Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; M. Christian L'YVONNET (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) ; Mme Mariam CISSE (DREUX) ;M. Jacques ALIM (DREUX) ;M. Aissa HIRTI (DREUX) ;Mme Amber NIAZ (DREUX) ;Mme Fouzia KAMAL (DREUX) Mme Valérie VERDIER (DREUX) ;M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ;Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ;M. Maxime DAVID (DREUX) ;Mme Carine GENTIL (DREUX) ;Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ;M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Arnaud CALLAREC (IVRY-LA-BATAILLE) ; Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) ; Mme Rachel SAPIN (LA MANCELIERE) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; Mme Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; M. Christian BERTHELIER (TREON) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET).

Pouvoirs :

Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) donne pouvoir à Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) donne pouvoir à M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) donne pouvoir à M. Sébastien LEROUX (DREUX) Mme Christine PICARD (DREUX) donne pouvoir à Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) donne pouvoir à Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Nelson FONSECA (DREUX) donne pouvoir à M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) donne pouvoir à M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Frédéric GIOWACHINI (FAVIERES) donne pouvoir à M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-DE-TORCAY) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) donne pouvoir à M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) donne pouvoir à Mme MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) donne pouvoir à Mme Myriam GALKO (BEAUCHES) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240318-CC2024-028-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/04/2024
Notification : 03/04/2024

Il a été exposé que,

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et la société Keolis Drouais ont conclu une convention pour la délégation du service public de transports de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux d'une durée de huit années, courant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2028.

Celle-ci a pour objet l'exploitation des services :
- des lignes régulières urbaines ;
- des lignes régulières péri-urbaines ;
- des lignes et services de transports scolaires ;
- de transports à la demande (dont le transport de personnes à mobilité réduite) ;
- de location moyenne et longue durée de vélos.

Plusieurs avenants ont été conclus depuis le 1er janvier 2021 :
- un avenant n°1 du 1er octobre 2021 a mis à jour l'annexe 4 à la convention relative aux évolutions technologiques des biens embarqués dans les véhicules pour l'information voyageurs, la billettique, la vidéo-surveillance et le traitement de l'aide financière accordée pour l'acquisition de la navette électrique du centre-ville de Dreux ;
- un avenant n°2 du 11 janvier 2023 a précisé certaines des dispositions contractuelles de la convention de délégation de service public de transports ;
- un avenant n°3, du 7 juin 2023 a adapté l'offre de service au contexte inflationniste et aux pénuries structurelles de conducteurs.
- un avenant n°4 en date du 6 septembre 2023 a régularisé la deuxième phase des adaptations du réseau de transport urbain et péri-urbain, recalculé les unités d'œuvre et le montant de la subvention forfaitaire d'exploitation (SFE) versée par la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux pour l'année 2023 et mis à jour l'annexe concernant la grille tarifaire Linéad.

Compte tenu du contexte économique inflationniste, qui pèse lourdement sur le budget de la DSP, une nouvelle étape de restructuration est rendue nécessaire, sans dégrader l'offre de service. A partir des besoins réels des usagers et des demandes d'ajustements formulées par certaines communes, les adaptations suivantes sont proposées :

- Au niveau des lignes urbaines :
 - **Adaptation des lignes 1 et 2**, tout en maintenant leur fonction de lignes fortes du réseau : modification du cadencement en heures creuses et le samedi, et mise en place d'une offre été ;
 - **Création d'une nouvelle ligne 3**, permettant de connecter les deux plateaux de Vernouillet et de créer une liaison directe entre le secteur des Oriels et Plein Sud/piscine intercommunale ;
 - **Modification du tracé de la ligne 4**, dans une logique de desserte directe des secteurs de La Radio et de l'Otium à Dreux depuis la gare de Dreux ;
 - **Suppression de la navette** du centre-ville de Dreux ;
 - **Création d'une ligne du dimanche**.

- Au niveau des lignes périurbaines :
 - **Adaptation mineure de la ligne 5** : modification de l'itinéraire pour assurer la desserte des établissements scolaires, et suppression d'un service ;
 - **Adaptation de la ligne 5b**, avec un maintien des courses aux heures de pointe scolaires ;
 - **Adaptation mineure de la ligne 7** : modification de l'itinéraire pour desservir le secteur Rochelles/Poincaré .
 - **Intégration de la desserte de Luray dans l'itinéraire de la ligne 8**.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240318-CC2024-028-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/04/2024
Notification : 08/04/2024

Les économies globales de fonctionnement estimées par an au titre de cet avenant n°5 et sur la durée du contrat sont les suivantes :

	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL SUR LA DUREE DU CONTRAT
En valeur de base (2019)	110 893 €	249 404 €	250 745 €	248 728 €	250 093 €	1 109 863 €

Dans ce cadre, un avenant n°5 doit être conclu pour :
- intégrer la restructuration du réseau de transport décrite ci-dessus ;
- recalculer les unités d'œuvre et le montant de la subvention forfaitaire d'exploitation (SFE) versée par la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux pour l'année 2024 et les années à venir ;
- mettre à jour les annexes concernées.

Le réseau restructuré sera mis en œuvre au 1er juillet 2024.

Les économies réalisées via les différents avenants conclus depuis le début de la DSP ont conduit à la modification de la Contribution Forfaitaire d'Exploitation (CFE), conduisant en tout à 4,14% d'économies sur le contrat pour -3.2 millions d'euros (en valeur de base 2019) :

Années	CFE contrat initial signé	CFE cumul des différents avenants (en valeur de base 2019)
2021	8 597 490 €	8 597 490 €
2022	9 965 237 €	9 965 237 €
2023	10 098 030 €	9 810 117 €
2024	9 980 604 €	9 504 497 €
2025	10 004 855 €	9 389 701 €
2026	9 885 865 €	9 267 866 €
2027	9 839 256 €	9 220 242 €
2028	9 700 886 €	9 082 250 €
TOTAL 2021-2028	78 072 223 €	74 837 400 €
Economies réalisées		-3 234 823 €
%		-4,14%

Vu *le code de la commande publique et notamment ses articles L3135-1 5°et R3135-7,*
Vu *la convention de délégation de service public de transports de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,*
Vu *l'avenant n°1 à la convention de délégation de service public de transports de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,*
Vu *l'avenant n°2 à la convention de délégation de service public de transports de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,*
Vu *l'avenant n°3 à la convention de délégation de service public de transports de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,*
Vu *l'avenant n°4 à la convention de délégation de service public de transports de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,*
Vu *l'avis favorable de la commission mobilités du 16 janvier 2024.*

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, à la majorité des suffrages exprimés : (2 abstentions)

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°5 à la convention de délégation de service public de transports conclue entre la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et la société Keolis Drouais qui prendra effet au 1er janvier 2024 ;
ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°5 à la convention de délégation de service public de transports conclue entre la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et la société Keolis Drouais.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240318-CC2024-028-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/04/2024
Notification : 03/04/2024

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié le : 03/04/2024 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 ET R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le 03/04/2024** **Gérard SOURISSEAU** **Président** **Nathalie MILWARD** **Secrétaire de séance**